# **Charte et statut du membre associé**

# **au laboratoire ILCEA4 – 1re demande**

Ce document établit les modalités d’accueil d’un membre associé à l'ILCEA4, et vise à spécifier les conditions de cet accueil, et les droits et devoirs liés à ce statut. Elle s’applique dès l’obtention du statut de membre associé, et durant toute la durée de l’accueil.

**Définition**

Un membre associé à l'ILCEA4 est une personne, chercheur d’un autre établissement, docteur, post-doctorant, chercheur indépendant, ingénieur de recherche qui participe activement aux activités de recherche du laboratoire.

**Membres associés devant en faire la demande**

* les chercheurs, enseignants-chercheurs, post-docs ou ingénieurs de recherche dans un autre laboratoire
* les professionnels impliqués dans la recherche et souhaitant participer aux activités du laboratoire
* les professeurs agrégés et certifiés de l'UGA

Le membre associé conserve le statut octroyé par son établissement d’origine, qui assume à son égard la responsabilité d’employeur et le gère selon ses règles et procédures propres. La qualité de membre associé à l'ILCEA4 n’empêche pas d’être membre régulier d’un autre laboratoire.

Le membre associé s’engage à informer son établissement de rattachement principal ou son employeur de son statut d’association avec l'ILCEA4. Si le membre associé est en cours de thèse, il s’engage à en informer son/sa directeur-trice de thèse.

Il est invité à participer aux assemblées générales mais ne dispose pas d'un droit de vote.

Le statut de membre associé ne permet pas de bénéficier des moyens financiers du laboratoire, sauf pour l'organisation d'évènements scientifiques en collaboration avec un ou des membres titulaires du laboratoire.

**Durée**

La qualité de membre associé est accordée pour une durée de cinq années après une période probatoire d'une année et est renouvelable après acceptation d’un des responsables des équipes ou axes auquel participe l’associé, sans limitation du nombre de fois. Le renouvellement, non automatique, tient compte de l’association fructueuse entre le laboratoire et le chercheur associé.

Pour les jeunes docteurs bénéficiant du statut de membre associé, l'appréciation d'une demande de renouvellement tient également compte de collaborations effectives (ou en projet) avec d'autres membres du laboratoire.

La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre le membre associé et le laboratoire. Le renouvellement est accepté par le conseil du laboratoire, si ce dernier estime la demande recevable. Le résultat de ce vote est donné au candidat au plus tard trois semaines après sa demande.

**Droits et devoirs**

Le membre associé est rattaché à une équipe de recherche et/ou axe transversal du laboratoire.

Il s’engage à participer à la vie collective du laboratoire, et ce, de différentes manières :

* participation aux colloques, séminaires, journées d’études.
* participation à des appels d’offre (ANR...) avec des chercheurs permanents du laboratoire.
* contribution à la préparation de colloques, journées d’études, séminaires.
* contribution à la diffusion des travaux et participation à l’activité de publication des travaux menés au sein du laboratoire.

Un membre associé ne peut être seul porteur d’un programme.

Il s’engage à publier au moins une production scientifique écrite (article et/ou chapitre) en collaboration avec un des membres de son équipe sur la durée du quinquennal du laboratoire.

Ce statut lui permet de faire valoir son rattachement à l'ILCEA4 dans ses productions scientifiques ou à des participations à des colloques, séminaires…

L'accès aux ressources documentaires de la bibliothèque universitaire est possible sur demande de l'intéressé.e.

**Prérequis à la demande**

Toute demande devra justifier d’une activité scientifique effective. Au minimum une communication dans un colloque et/ou un chapitre d’ouvrage et/ou un article dans une revue scientifique à comité de lecture.

**Formulaire de demande de membre associé au laboratoire ILCEA4**

Nom : Prénom :

Courriel :

La demande est à adresser à Sarah Arab Gauthier (sarah.arab-gauthier@univ-grenoble-alpes.fr) ainsi qu'au responsable d'équipe interne ou axe transversal (<https://ilcea4.univ-grenoble-alpes.fr/laboratoire>) par courrier électronique, et doit comporter le présent formulaire ainsi qu’un curriculum vitae. Toute demande devra être adressée dans un délai de 15 jours minimum avant la réunion pour être examinée par le conseil du laboratoire.

**Statut**

|  |
| --- |
| Enseignant-chercheur/Chercheur/Post-doc/Ingénieur titulaire d’un autre laboratoire |
| Université : | Laboratoire : |
| Professionnel impliqué dans la recherche et souhaitant participer aux activités du laboratoire |
| Activité : | Structure : |
| Professeur agrégé et certifié de l'UGA |
| Université : | UFR : |

**Équipe de recherche concernée par la demande (un seul choix possible)**

 CERAAC

 CERHIS

 CESC

 CREO

 GREMUTS

 LISCA

**Axe transversal concerné par la demande (un seul choix possible)**

 **Création culturelle et territoire(s)**

 **Migrations, frontières et relations internationales**

 **Politique, discours, innovation**

**Projet de recherche** - Préciser dans l'encadré ci-dessous les activités de recherche envisagées (rédaction d’article, animation scientifique...) au sein de l'équipe de recherche ou axe du laboratoire, en indiquant avec quel(s) enseignant(s)-chercheur(s)/chercheurs vous collaborerez, le(s) programme(s) de recherche concerné(s), les perspectives de valorisation.

Fait à :

Date et signature du responsable d’équipe/axe transversal

Date et signature du demandeur